

Les présentes conditions sont consultables dans notre établissement, elles peuvent vous être remises sur demande sous un format papier.

Tout acte effectué sur un patient dans notre établissement est soumis aux conditions générales de fonctionnement suivantes que le client propriétaire ou détenteur du patient déclare accepter expressément.

1. APPELLATION DE L'ÉTABLISSEMENT DE SOINS

Notre établissement de soins est classé « clinique vétérinaire pour animaux de compagnie » conformément à l'arrêté du 15 mars 2015 relatifs aux établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges publié sur le site internet de l'ordre des vétérinaires : <https://www.veterinaire.fr>

2. HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS ET CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC

La clinique est ouverte au public du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00, le samedi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.

Les consultations ont lieu sur RDV exclusivement le matin de 8h30 à 9h30 et l'après-midi de 14h00 à 19h00.

3. PERSONNEL AFFECTÉ AUX SOINS DES ANIMAUX

- Dr POSTEL Thierry, associé, diplômé de l'Ecole vétérinaire de Toulouse et inscrit à l'Ordre sous le numéro 12498
- Dr HOUDEE Charles, associé, diplômé de la Faculté de Médecine Vétérinaire de Liège, en Belgique et inscrit à l'Ordre sous le numéro 19892
- Dr HOURT Damien, associé, diplômé de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon et inscrit à l'Ordre sous le numéro 22126
- Dr VIOLAS Julie, salariée, diplômée de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Maisons-Alfort et inscrite à l'Ordre sous le numéro 24448
- Dr COLLIN Léo, salarié, diplômé de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse et inscrit à l'Ordre sous le numéro 29281
- Dr DUPONT Céline, salariée, diplômée de la Faculté de Médecine Vétérinaire de Liège, en Belgique, et inscrite à l'Ordre sous le numéro 39834
- Mme BRANCO Nathalie, AV échelon 4
- M. BRETON Teddy, ASV diplômé échelon 5
- Mme BRUNETEAU Ophélie, ASV diplômée échelon 5
- Mme CAZENAVE Gwenaëlle, ASV diplômée échelon 5
- Mme DUMONTEIL Sylvie, AV échelon 4
- Mme FISCHER Emilie, AV échelon 3
- Mme GOURGUECHON Cindy, ASV diplômée échelon 5
- Mme MICHEL Aurore, ASV diplômée échelon 5

- Mme PEINOT Isabelle ASV diplômée échelon 5
- Mme PORCHER Sabrina, AV échelon 3
- Mme VERMEIL DE CONCHARD Quitterie, ASV diplômée échelon 5

(AV= Auxiliaire vétérinaire)

4. PRESTATIONS EFFECTUÉES AU SEIN DE LA CLINIQUE

- Consultations de médecine générale : chiens, chats, NAC, animaux de rente (bovins, ovins, caprins, porcins) et équins
- Evaluation comportementale (chien de catégorie, animal mordeur, ...)
- Chirurgie de convenance
- Chirurgie gynécologique
- Chirurgie des tissus mous
- Chirurgie orthopédique
- Chirurgie dentaire : détartrage, polissage, extractions dentaires, soins dentaires
- Analyses sanguines : numération formule sanguine, biochimie, électrolytes, tests Felv-Fiv, frottis sanguin
 - Effectuées au sein du cabinet avec le matériel suivant, de marque IDEXX : Catalyst One, Procyte, Snap Pro
 - Effectuées le cas échéant par un laboratoire extérieur avec accord du client
- Analyses urinaires : Bandelettes urinaires, microscope, réfractométrie et lecteur de bandelette Idexx (UA)
- Anesthésies générales :
 - Les protocoles sont choisis en fonction du type de chirurgie, de l'âge de l'animal et de son état de santé
 - Surveillance anesthésique par oxymétrie, capnographie, mesure des fréquences cardiaques et respiratoires
 - Anesthésie fixe ou gazeuse (Bird, concentrateur d'O2)
- Imagerie médicale :
 - Radiographie : appareil de radiographie : Intech Futura 30 - Développeuse numérique : Thalès Pixium RAD 4143
 - Echographe : Vinno G55 Vet
 - Fibroscopie : Olympus Exera 2
- Délivrance de médicaments sur ordonnance : Conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur (code de la santé publique)
- Ventes de produits d'hygiène et d'aliments diététiques et physiologiques
- Vente d'accessoires...

5. SURVEILLANCE DES ANIMAUX HOSPITALISÉS

Les vétérinaires et/ou les auxiliaires vétérinaires passent régulièrement dans le chenil et informent la(es) personne(s) qui gère(nt) l'animal durant les heures d'ouverture. Un bilan est fait le midi et le soir avant la fermeture et ce bilan décide du nombre de contrôles à effectuer en dehors des heures d'ouverture.

Les animaux hospitalisés font l'objet d'une surveillance adaptée à leur état, nous n'assurons pas une présence permanente auprès des animaux 24h/24 mais lorsque l'état d'un hospitalisé le nécessite nous sommes à son chevet aussi souvent et longtemps que nécessaire.

Les éventuelles visites aux animaux hospitalisés auront lieu l'après-midi sur rendez-vous pendant

les horaires d'ouverture de la clinique sauf convention particulière prévue dans un contrat de soins.

6. PERMANENCE ET CONTINUITÉ DES SOINS

En dehors des heures d'ouverture nous assurons les urgences et les soins aux animaux hospitalisés pour la prise en charge de votre animal malade/accidenté.

7. ESPÈCES TRAITÉES

Les espèces habituellement ou occasionnellement traitées dans notre établissement sont les suivantes : Chiens, Chats, NAC, animaux de rente (Bovins, Ovin, Caprins, Porcins...) et équins.

Nous ne disposons pas du matériel et des compétences nécessaires pour assurer les soins aux espèces non citées ci-dessus.

Une liste des vétérinaires à même de leur donner des soins est disponible 24h/24 à l'adresse suivante : <http://www.pagevet.fr/>.

8. RISQUE THÉRAPEUTIQUE, RISQUE ANESTHÉSIQUE, RISQUE LIÉ À LA CONTENTION, CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ DU CLIENT

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comporte un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou, dans le cas d'actes mettant en jeu le pronostic vital du patient, sous la forme d'un contrat de soins (voir chapitre 9. Contrat de soins, conditions particulières).

Le comportement agressif d'un animal nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant occasionnellement entraîner une blessure de ce dernier et/ou du personnel soignant. Notre équipe informera dans ce cas le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité.

L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

9. CONTRAT DE SOINS, CONDITIONS PARTICULIÈRES

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins ou d'un devis détaillé. Ce dernier apportera au client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

10. DÉCÈS DE L'ANIMAL

En cas de décès de l'animal, nous pouvons, si la législation le permet et si le client le souhaite, restituer le corps à fins d'inhumation conformément à la réglementation.

Nous pouvons dans les autres cas assurer, par l'intermédiaire de la Société ANIMACARE - 167, Impasse de l'Avison - ZAE de la Confluence - 47160 Damazan (05.53.20.55.32), la crémation avec ou sans restitution des cendres. Toute demande de crémation devra être écrite et signée par le client.

Les frais de crémation sont à la charge du client.

11. ADMISSION DES ANIMAUX

Les chiens doivent être tenus en laisse, les chats et NAC présentés dans une caisse de transport. Les chiens de première et deuxième catégorie sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

En cas d'animal particulièrement dangereux, le client doit en informer le personnel de la clinique avant son arrivée puis venir s'annoncer à l'accueil en laissant l'animal dans la voiture et ce afin d'organiser au mieux la prise en charge de l'animal.

Lorsque la sécurité des personnes ne peut être assurée, nous nous réservons le droit de refuser l'accueil de tout animal particulièrement dangereux.

12. ADMISSION DES ANIMAUX ERRANTS

A défaut de connaître le détenteur de l'animal ou des animaux présentés par un tiers à l'établissement de soins vétérinaire, le vétérinaire est tenu de se conformer à la législation en vigueur. En dehors de la nécessité de soulager la souffrance animale, le vétérinaire oriente la tierce personne présentant les dits animaux vers la Mairie qui reste seule en charge de la gestion des animaux en divagation dans sa commune.

13. MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Les honoraires sont payables comptant en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au client. De manière exceptionnelle, toujours après une demande préalable validée et acceptée par un vétérinaire, un paiement différé peut être accepté selon des modalités convenues entre le vétérinaire et le client.

Un acompte pourra être demandé notamment lors d'hospitalisation de l'animal pour plusieurs jours ou lors de soins de longue durée.

Un avoir pourra être établi en cas de restitutions d'aliments non entamés et achetés depuis moins de 15 jours présentant un emballage intact.

Les médicaments non entamés ne peuvent être repris.

Lors de paiement différé, des pénalités de retard calculées à un taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour d'exigibilité de la facture seront appliquées en cas de non-respect de la date de paiement indiquée sur la facture. Après une première relance pour facture impayée, une somme forfaitaire de 40 € (Quarante Euros) sera due au titre des frais de recouvrement en sus des intérêts de retard.

Le vétérinaire se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non-paiement.

14. CONDITIONS TARIFAIRES

Les tarifs des actes principaux sont affichés dans nos locaux.

L'ensemble des tarifs est à la disposition du client sous la forme d'un cahier des tarifs disponible sur simple demande en salle d'attente. Le montant à régler correspond à la somme TTC des prestations médicales, chirurgicales, des médicaments et autres produits délivrés, une facture détaillée sera délivrée conformément à la législation.

Un devis estimatif pourra être produit sur simple demande pour toute prestation.

La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur chiffrage exact, dans ce cas un devis incluant des paliers financiers sera remis au client, chaque dépassement de paliers devra donner lieu à une nouvelle acceptation du client.

15. LITIGES

En cas de litige à caractère déontologique, le Client peut s'adresser au CROV de Nouvelle Aquitaine - 40 Rue de Belfort - 33000 Bordeaux (05.56.24.56.93).

16. RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

GAN Assurance - 4 Place des Trois Frères Laplagne - 24700 Montpon Ménéstérol (05.53.82.42.44).

17. LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTÉS », SECRET PROFESSIONNEL

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès de la **Selarl Postel Houdee Hourt**.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

18. DONNÉES PERSONNELLES

- ☐ Nous utilisons vos données d'identification et vos données de contact pour la prise de rendez-vous, la fourniture de soins vétérinaires, le suivi de l'animal et la gestion contractuelle.
- ☐ Vos données personnelles sont utilisées à des fins internes et ne seront pas transmises à des tiers, sauf consentement préalable de votre part. Elles sont traitées conformément au Règlement européen 2016/679 et à notre Charte Vie Privée disponible sur notre site internet. Pour toute question ou demande particulière concernant vos données, veuillez nous contacter par mail à accueil@animalis-vet.fr

19. RÉSEAU

La clinique appartient au réseau Colibri, marque déposée sans statut juridique. Le réseau apporte aux cliniques membres un soutien dans la gestion de l'entreprise tout en laissant leur liberté et leur autonomie. Ce soutien se manifeste par un partage des astreintes¹, et également sous forme de conseils, d'accompagnements et de moments de rencontres.

20. COMMUNICATION WEB

La clinique possède un site internet, régulièrement mis à jour, permettant aux clients de trouver rapidement et par eux-mêmes les informations importantes sur son fonctionnement. L'adresse du

¹Concerne les cliniques du réseau se situant dans un secteur géographique proche

site est <https://reseau-vet-colibri.fr/Clinique-Veterinaire-Animalis-Montpon-Menesterol/>

La clinique est également présente sur les réseaux sociaux pour partager des informations avec ses clients :

- Page Facebook : Clinique Vétérinaire Animalis
- Compte Instagram : cliniquevetanimalismontpon

Conditions Générales de Fonctionnement mises à jour le 31 juillet 2025

